

**DÉCISION N° 2021-P-018 DU 6 AVRIL 2021 PORTANT INTERDICTION DE PARIER
SUR UNE RENCONTRE DE FOOTBALL TUNISIEN**

La présidente de l’Autorité nationale des jeux,

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l’ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d’argent et de hasard en ligne, notamment le V de son article 12 ;

Vu le décret n° 2020-1349 du 4 novembre 2020 relatif aux modalités de régulation de l’Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment les articles 38 et suivants ;

Vu les pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont interdits les paris portant sur la rencontre suivante :

Mercredi 7 avril 2021 à 14h00 (heure française) – Football – Championnat de Ligue 1 tunisienne – Union sportive de Ben Guerdane contre Stade Tunisien.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site de l’ANJ.

Fait à Paris, le 6 avril 2021.

La présidente de l’Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN